

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet E-CHO à Lacq : les inquiétudes s'amplifient

Collectif Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat

05/05/2024

Elyse Energy, jeune start-up lyonnaise et porteur du projet E-CHO, a publié le 22 avril un communiqué sur sa réponse au bilan de la concertation publique. La déception est grande parmi les associations et citoyens ayant exprimée des inquiétudes quant à l'impact sur l'environnement de ce projet très gourmand en ressources naturelles. Le Collectif Touche Pas à Ma Forêt – Pour le Climat, qui représente à présent 60 associations régionales et nationales, met en garde le porteur de projet : *« Nous percevons clairement que le projet est dans une impasse qu'Elyse se refuse à assumer. Toute tentative de passage en force aurait des conséquences négatives graves. Le porteur de projet n'apporte aucune réponse crédible concernant les 4 principaux enjeux du projet : des procès industriels très risqués, une ressource disponible de biomasse forestière plus qu'incertaine, un bilan carbone qui pourrait être négatif, des prélèvements d'eau du Gave préoccupant. Pour ces 4 enjeux Elyse reporte à nouveau des réponses à plus tard, à l'automne 2024, voire au début de 2025. C'est inacceptable. Les aménagements techniques envisagés pour réduire le recours à la biomasse forestière et le prélèvement en eau ne sont que des instruments de communication. Ils ne sont pas crédibles au niveau industriel puisqu'ils n'ont pas été expérimentés avec succès sur un pilote. Le projet E-CHO apparaît clairement pour ce qu'il est : un projet pilote en développement qui en l'état ne présente aucune des garanties requises pour le financement d'un projet industriel d'envergure. Jusqu'à présent aucun projet de ce type dans le monde n'a pu démontrer qu'il était commercialement viable. »*

1. Une « concertation continue » sans information des citoyens

Dans son communiqué de presse Elyse fait état des inquiétudes exprimées au cours de la concertation publique, mais remet la publication de l'étude d'impact environnemental et du bilan carbone « au moment du dossier de demande d'autorisation environnementale », fermant ainsi la porte à tout débat public sur l'utilisation du bien commun. Elyse prétend donc « bâtir un consensus toujours plus large autour du projet E-CHO », tout en court-circuitant le débat démocratique indispensable autour dudit projet, qui accapare d'énormes ressources en eau, en électricité et en biomasse, avec, en perspective, d'inéluctables conflits d'usage. La start-up refuse toujours de fournir un plan d'approvisionnement en biomasse, qui permettrait de savoir où, quand et comment elle compte récolter les 300 000 t de matière ligneuse sèche nécessaire à la production de 75 000 t de kérosène et de 200 000 t de méthanol pour le transport maritime, objectifs de production qui sont maintenues.

Le motif invoqué est qu'un tel plan d'approvisionnement relève du secret professionnel. Or, d'après la loi du 30 juillet 2018, le secret industriel et commercial ne peut couvrir que trois types d'information : les secrets de procédés, le secret des informations économiques et financières, et le secret des stratégies commerciales.¹ Une liste nominative des détenteurs de bois à solliciter relèverait peut-être de la stratégie commerciale de l'entreprise, mais ce n'est pas ce qui est demandé par la CNDP et les associations. Comme l'explique Jacques Descargues, membre du Collectif TPMF-PLC et ancien secrétaire général de l'ONF : « Ce que l'on attend du maître d'œuvre, c'est qu'il nous précise la disponibilité potentielle en bois (avec les caractéristiques de celui-ci) dans le rayon de 200 kms prévus pour la première prospection puis dans les autres territoires à prospecter. » Toutes ces informations étant publiques et ou extrapolables à partir de données publiques,² « il n'est pas acceptable voire suspect, qu'Elyse ne les ait toujours pas fournies, » ajoute-t-il.

Par ailleurs, dans ses réponses, Elyse évoque à présent la possibilité d'importer de la biomasse forestière du Portugal et d'Espagne, ce qui laisse penser qu'il existe bel et bien une évaluation de la capacité (ou de l'incapacité) de l'entreprise à s'approvisionner dans le rayon initialement annoncé. Le recours à des importations de bois montre que la ressource n'est pas suffisamment disponible à proximité et que sa récolte sera difficilement acceptable pour les autres utilisateurs. De plus, l'importation de bois alourdira le bilan carbone du projet. Sans compter que dans le changement climatique rapide

¹ <https://www.cada.fr/administration/les-documents-couverts-par-le-secret-en-matiere-commerciale-et-industrielle>

² Données disponibles auprès de l'IGN et des cellules filières bois des SERFOB (service filière bois des DRAF)

qui se profile, la forêt est bien notre dernier rempart contre les effets de ce changement (sécheresse, chaleur, tempêtes, effondrement de la biodiversité ...).

2. Les doutes sur la disponibilité de la biomasse demeurent entiers

Seule concession aux inquiétudes légitimes quant à la destruction des forêts et du puits carbone : Elyse promet de réduire le recours à la biomasse forestière pendant « *les premières années d'exploitation* » et d'utiliser en partie « *des sous-produits de première transformation du bois* ». Ceci alors même que pendant la concertation ils affirmaient au contraire devoir utiliser uniquement du bois forestier pendant les quatre premières années d'exploitation. Or, selon un récent rapport de l'O.N.G. internationale Biofuelwatch³, la production de kérosène envisagée initialement - à partir de bois rond - représente déjà un défi technologique. L'utilisation de biomasses moins homogènes, ajoute donc un facteur de risque industriel supplémentaire au projet.

Mais surtout, même si la biomasse secondaire s'avérait utilisable, elle ne serait pas disponible en quantité suffisante. Selon une étude nationale publiée début 2024 par l'interprofession France Forêt-Bois et le cabinet Carbone 4, la biomasse secondaire issue de la transformation industrielle de bois et le recyclage des produits de bois transformés, devront à l'avenir être réservée aux besoins énergétiques de la filière elle-même.⁴ « *Au vu des travaux d'experts et de professionnels du secteur, on comprend mieux les raisons qui poussent le maître d'ouvrage à retarder encore et encore son plan d'approvisionnement bois,* » constate Jacques Descargues. « *En réalité le projet est dans une impasse, faute de matière première disponible dans la durée. La baisse esquissée des besoins en bois, compensée par plus de mobilisation de biomasse secondaire, est une illusion comme le recours à plus de biomasse agricole. Cela ne peut tromper personne.* »

En fait, derrière toutes ces propositions se cache une réalité incontestable : la forêt française ne peut satisfaire toutes les demandes de bois actuelles et en même temps continuer à jouer son rôle primordial de puits carbone. L'évaluation des disponibilités en bois pour satisfaire jusqu'en 2050 les diverses demandes industrielles actuelles⁵ de la filière bois française a déjà été faite, et son constat est sans appel ! L'étude de Carbone 4 conclut que, dans les 15 prochaines années, compte tenu des conséquences du réchauffement climatique sur la croissance et la production de bois, il n'y aura tout simplement pas assez de bois disponible pour satisfaire la croissance de la demande. Là où Elyse fait miroiter 800 emplois « pérennes » si son complexe industriel voit le jour, ces experts soulignent que toute extension à de nouveaux usages de la biomasse forestière risque de déstabiliser le secteur actuel de la filière bois, avec, à la clé, des pertes d'emplois bien plus importantes.

En outre, alors qu'Elyse prétend utiliser uniquement une ressource biomasse « durable », selon les experts de l'ONF, il n'y a plus de marge de manœuvre en forêt gérées durablement pour satisfaire les besoins d'entreprises nouvelles comme E-CHO. On sait par ailleurs que la récolte de bois en forêts domaniales est en diminution depuis plusieurs années et que cela sera également le cas pour les forêts communales et les forêts privées sous plan de gestion durable.⁶ Quant aux petites forêts privées, peu ou pas gérées (environ 10 millions d'hectares), l'étude de Carbone 4 est pessimiste sur leur capacité à satisfaire la demande croissante de biomasse. Outre les difficultés d'accès à ces forêts, de très nombreux propriétaires se refusent à accepter des coupes de bois significatives dans leur patrimoine. Mais d'autres qui subiront la pression des industries du bois laisseront pratiquer des coupes rases dans ces forêts, détruisant le puits carbone pour longtemps. « *Le discours d'Elyse sur l'objectif de sa contribution à une gestion durable des forêts, les mesures de compensation avancées, la traçabilité, la charte forestière d'achat de biomasse et ou le respect de la réglementation européenne ne sont que des 'éléments de langage' censés masquer la réalité de l'absence de matière première pourtant indispensable au projet,* » dénonce Jacques Descargues.

Enfin, toutes les études le prouvent: les forêts françaises sont entrées durablement en situation de crise et l'utilisation de la biomasse forestière doit être orientée prioritairement vers des usages essentiels de long terme (bois de construction,

³ <https://www.biofuelwatch.org.uk/wp-content/uploads/Lacq-briefing-in-French.pdf>

⁴ Carbone 4 a travaillé pendant un an avec les experts de l'IGN, de l'ONF, de la FNFP et des experts des différentes branches industrielles de la filière bois.

⁵ Les secteurs bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie et bois de chauffage local

⁶ Ces forêts gérées ne peuvent pas légalement et ou contractuellement prélever plus de bois que ne le permet la croissance biologique (en baisse depuis près de 10 ans).

ameublement, carton).⁷ La ressource forestière ne peut être accaparée par un projet qui détruirait des milliers d'hectares, pour produire 1 % seulement de la consommation française annuelle de kérosène. Il y a un risque de pression sur les parcelles privées convoitées par toutes ces industries.

3. Des conflits d'usage prévisibles pour l'eau et l'électricité

Il en va de même des autres ressources qui seraient utilisées, avec des conflits d'usages potentiels également importants. Selon Philippe Garcia, de l'Association de Défense des Milieux Aquatiques, les prélèvements d'eau réellement nécessaires sont mal connus et « sans doute sous-estimés ». L'agence de l'eau Adour Garonne a chiffré à 10 % le besoin de diminution des prélèvements dans le bassin de l'Adour, alors que le projet E-CHO augmenterait ces prélèvements d'environ 2,5 % avec les 7,7 millions de m³ par an annoncés initialement (l'équivalent de la consommation d'eau des habitants de l'agglomération de Pau). « *C'est complètement à rebours de l'effort collectif que nous devons faire,* » s'indigne Philippe Garcia. « *Et la vérité sera sûrement pire, vues toutes les incertitudes autour du projet.* » En effet, l'électrolyseur de 520 MW n'ayant jamais été testé nulle part dans le monde, la consommation d'eau nécessaire à son fonctionnement reste incertaine.

Là aussi, Elyse n'apporte pas de véritable solution dans sa réponse au bilan de la CNDP. La start-up propose de mettre en place un autre système de refroidissement (de type aéro-réfrigérant), en complément du refroidissement par l'eau, mais ne précise pas la quantité d'eau qui serait ainsi économisée. Et ce système donnera lieu à une consommation électrique supplémentaire. Or, en l'état actuel, le projet nécessite déjà une puissance électrique démesurée de 4,5 TWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité du département des Pyrénées-Atlantiques. Sans parler de la mise en place de nouvelles lignes, dont Elyse admet dans sa réponse qu'elles ne pourront être enterrées. Un deuxième conflit d'usage autour de l'électricité se profile, avec, d'un côté, un complexe industriel qui bénéficiera d'une électricité subventionnée par l'État et de l'autre des entreprises, des agriculteurs et des particuliers, qui devront faire face à une électricité de plus en plus chère.

Pendant ce temps, les inquiétudes concernant les eaux rejetées demeurent entières, autre impact environnemental aux conséquences lourdes pour le tourisme, sur lequel Elyse ne fournit aucun élément. Ces eaux rejetées pourront atteindre des températures allant jusqu'à 28° et être potentiellement polluées (car les hydrolyseurs nécessitent l'apport d'additifs), avec des effets désastreux sur la biodiversité des milieux aquatiques. « *Le Gave de Pau est une rivière à salmonidés. Ce sont des poissons qui ont besoin d'eau froide pour se soigner et si l'eau est trop chaude, ils tombent malades. Cette température de l'eau est aussi très toxique pour les alevins,* » explique Philippe Garcia. « *Donc, il y a de grosses inquiétudes pour une espèce, mais aussi de grosses inquiétudes sur l'aspect cumulé du projet. C'est assez symptomatique de tous les porteurs de projet, qui se font passer pour de belles mariées toutes propres, mais en réalité ils sont incapables de chiffrer leur impact, en prenant en compte tous les prélèvements d'eau qu'il y a dans la région.* »

4. Conclusion :

Avec le projet E-CHO, Elyse Energy prétend contribuer à la « relocaliser et décarboner » la production de carburants pour les transports maritimes et le secteur aérien, tout en esquivant le débat sur une nécessaire réduction du trafic aérien, sous prétexte qu'il s'agirait d'un « débat de société ». Or, tout porte à croire que la production de kérosène à base de biomasse, loin de réduire l'impact climatique du secteur aérien, conduira à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. La comptabilité carbone utilisée pour justifier la raison d'être du projet ne tient pas compte de la fonction climatique essentielle de l'écosystème forestier et de la nécessité absolue de le préserver. Comme le soulignait le WWF dans son rapport sur la biomasse publiée en 2022 : « *Une idée circule sur le fait que l'utilisation du bois énergie implique un circuit carbone fermé, et que les émissions sont considérées comme nulles puisque le CO₂ émis est celui absorbé par l'arbre lors de sa croissance. Ces hypothèses sont contestées, car le CO₂ émis crée ce qu'on appelle une dette carbone qui prendra minimum trente-cinq ans voire plus d'un siècle, dans certains cas, pour être remboursée si l'on considère le stockage du carbone par l'arbre lui-même mais aussi par les sols et la biodiversité du milieu forestier.* »⁸

⁷ Voir à cet égard les recommandations de l'Académie des sciences dans son rapport publié en juillet 2023.

⁸ https://act4gaz.grdf.fr/system/files/document_download/file/2022-04/20220127-Rapport-Biomasse-un-reel-potentiel-pour-la-transition-energetique-wwffrance.pdf

En l'absence d'informations suffisantes sur l'impact environnemental du projet E-CHO, le collectif Touche Pas à Ma Forêt – Pour le Climat estime qu'il doit y avoir des arbitrages sur les usages de la biomasse forestière au plus haut niveau de l'État et demande un moratoire sur les usages non essentiels de la biomasse forestière. Un tel moratoire semble indispensable à l'heure actuelle, car il en va de l'avenir de nos forêts et de leur capacité à nous protéger contre le réchauffement climatique.

Contact Presse: Jeanne Ophuls tpmf.climat.presse@gmail.com